

**Sujet :** [INTERNET] observation Cécile Leruste, 1 rue Robert Raynaud, Hameau de la Roche, Saint prest, pour l'enquête publique Loi sur l'Eau

**De :** > André Leruste, Cécile (par Internet) -

**Date :** 18/10/2019 13:02

**Pour :** "ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr" <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

**Copie à :** "

Mesdames, Messieurs,

Je suis située le long de l'Eure, en amont du Moulin de la Roche, et de la Fontaine de Saint Audevoir, source naturelle qui se jette dans l'Eure.

3 observations de mon côté

1. Il est clé de maintenir un niveau des eaux stable (hors crues bien entendu) et il faudrait vérifier que la rénovation des vannes des moulins n'impacte pas ce niveau pour l'Eure mais aussi pour ses affluents ; nous sommes dans ce cas au Moulin de la Roche, qui, après réparation des vannes, fait remonter l'eau systématiquement de l'Eure dans la Fontaine de Saint Audevoir et empêche l'écoulement naturel de la Fontaine, créant des zones humides là où elles n'étaient pas et amenant des moustiques là où il n'y en avait jamais eu.
2. Concernant les essences d'arbres, il faut séparer le cas d'espèces non locales (sapins) de celui d'espèces locales (aulnes, frênes) ; au lieu de souhaiter couper les aulnes malades, il est important de les soigner car ils abritent de nombreuses espèces de qualité ; après la coupe des aulnes, il faudrait alors couper les frênes (qui sont récemment malades aussi), puis les suivantes et ainsi de suite ?
3. Dernière observation, plus générale : dans un souci de retrouver le cours d'eau, il est nécessaire de s'appuyer sur l'histoire de ce cours d'eau ; nous nous trouvons dans la « vallée des moulins roses » qui datent du 17<sup>e</sup> siècle et avant. Actuellement, l'environnement suit les préconisations de Chartres, qui demande notamment aux village de revêtir un crépi beige, qui n'est pas du tout en cohérence avec ces moulins d'origine et autres maisons roses

Je vous remercie

**Cécile André Leruste**  
1 rue Robert Raynaud  
28300 Saint Prest

---

This message is for the designated recipient only and may contain privileged, proprietary, or otherwise confidential information. If you have received it in error, please notify the sender immediately and delete the original. Any other use of the e-mail by you is prohibited. Where allowed by local law, electronic communications with Accenture and its affiliates, including e-mail and instant messaging (including content), may be scanned by our systems for the purposes of information security and assessment of internal compliance with Accenture policy. Your privacy is important to us. Accenture uses your personal data only in compliance with data protection laws. For further information on how Accenture processes your personal data, please see our privacy statement at <https://www.accenture.com/us-en/privacy-policy>.

---